

VESTIAIRES

Ce chapitre comprend des tringles à vestiaires avec différentes formes de patères, patères murales, cintres et pictogrammes.

Ces produits ont été spécialement développés pour une utilisation dans les bâtiments publics et prennent particulièrement en compte, les exigences spécifiques des écoles maternelles et primaires, des cliniques, des cabinets médicaux, etc.

ELABORATION DE PROJET

Des tableaux synoptiques permettent un ajustement rapide entre l'espace disponible, la place nécessaire et l'assortiment HEWI.

LIVRAISON

HEWI livre des modules pré-montés, des barres porte-manteau et des porte-serviettes jusqu'à une longueur maximale de 2,70 m.

MONTAGE

Les modules de vestiaires muraux plus long se montent facilement avec un connecteur.

DISTANCES ENTRE PATÈRES

Aucune directive existe pour les distances entre patères.

Les produits HEWI suivent la règle suivante :

150 mm pour tringles à vestiaires et porte-serviettes.

En cas de doute, les distances doivent être coordonnées avec l'autorité locale de construction.

DISTANCE MINIMALE

Selon les principes de contrôle de la BaGuV (Fédération des organismes d'assurance accidents légale du secteur public en Allemagne) pour les vestiaires dans les écoles primaires et maternelles :

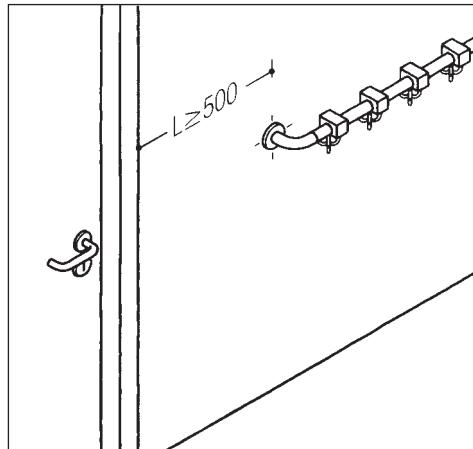
« ... le respect d'une distance minimale de 500 mm aux ouvertures de porte, aux angles de murs saillants et aux rampes d'escaliers... ».

HAUTEUR D'INSTALLATION « A » RECOMMANDÉE POUR DES VESTIAIRES

Écoles maternelles	1200 ± 100 mm
Enseignement primaire	1400 ± 100 mm
Enseignement secondaire	1600 ± 100 mm

HAUTEUR D'INSTALLATION « A » RECOMMANDÉE POUR DES SALLES D'EAU

Écoles maternelles	900 ± 100 mm
--------------------	------------------



SÉCURITÉ

Les vestiaires doivent être aménagés de manière à éliminer pratiquement tout risque de blessures. Des formes arrondies, avec les crochets recourbés vers l'intérieur ou rotatif et des fixations invisibles réduisent ces risques.

Les vestiaires HEWI remplissent ces conditions et sont contrôlés selon les exigences imposées pour les écoles maternelles ou primaires suivant les directives GS en vigueur (geprüfte Sicherheit – label allemand de « sécurité contrôlée »).

